

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR JUNIORS

ADHESION : Toute personne adhérant à l'ASGN doit respecter les modalités d'inscription suivantes :

- Règlement de la cotisation pour une durée annuelle correspondant à /aux activité(s) choisie(s).
- S'inscrire sur la plateforme MC (Mon Club) en fournissant les documents demandés (photo, justificatifs)

L'inscription (adhésion\* + accès aux cours) est valable pour toute l'année scolaire, **aucun remboursement ne sera accordé.**

En cas de force majeure, incapacité physique ou déménagement, le conseil d'administration statuera sur chaque cas particulier, justificatifs à l'appui.

L'adhésion ne sera en aucun cas remboursée. Elle contribue à couvrir les frais de fonctionnement de l'association.

Nous rappelons aux parents l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut exposer les adhérents. L'ASGN ne peut être tenue responsable des enfants, après la fin de leurs cours ou du spectacle de fin d'année. Aucun enfant n'est autorisé à quitter son cours avant l'horaire prévu, sauf autorisation écrite.

### PLANNING

Le planning des cours est prévu en début d'année scolaire.

En cas d'absence d'un professeur, l'ASGN s'efforce de remplacer celui-ci, mais en cas d'impossibilité les adhérents sont prévenus dans les meilleurs délais.

Tout cours ne comportant pas un minimum 5 élèves inscrits pourra être supprimé.

### FONCTIONNEMENT

- L'élève doit arriver 10 mn avant le début des cours.
- Les personnes accompagnant les élèves doivent attendre dans le hall du RDC du Centre Koenig ou du Théâtre des Sablons et doivent être à l'heure pour récupérer les élèves devant leur salle de cours, ceux-ci n'étant plus sous la surveillance d'un adulte à la fin du cours.

L'ASGN n'est pas tenue responsable des objets volés dans les vestiaires et salles de cours.

\*adhésion de 30€ pour l'année 2024-25